

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18212 - 71ÈME ANNÉE

Conséquence de la politisation des Jeux voulue par le gouvernement français

Jeux des îles : une réussite commune de nos peuples pourra-t-elle résister ?

Depuis 1979, les sportifs de notre région ont réussi à construire une réussite, les Jeux des îles, basée sur l'application de principes rassemblés dans la Charte des Jeux. Toutes les îles ont réussi à s'y retrouver, surmontant les divisions politiques. En appelant des athlètes à remettre en cause ouvertement ce travail commun des peuples de notre région, Paris sape une construction exemplaire pour la jeunesse qui en bénéficie. Combien d'années pour tout reconstruire après le fiasco de cette neuvième édition ?

Sans doute plus que la durée de vie d'un gouvernement en France.



photo Julien Azam

La politisation des Jeux des îles de l'océan Indien voulue par le gouvernement français a provoqué une nouvelle crise. Mardi, le Comité international des Jeux (CIJ) avait adopté à l'unanimité le changement d'une règle pour l'édition actuellement organisée à La Réunion.

Afin d'éviter tout renouvellement de la violation de la Charte des Jeux, le CIJ a décidé que le drapeau et l'hymne des Jeux seront joués lors des remises de médailles, ainsi qu'au début des matchs de sport collectif. Une des conséquences de cette disposition était d'éviter que le drapeau et l'hymne français soient utilisés pour des sportifs mahorais, en violation de la Charte des Jeux.

À peine cette décision avait-elle été adoptée qu'elle était déjà battue en brèche. Mardi à Saint-Paul, trois sportifs mahorais ont brandi un grand drapeau français sur le podium sans que cela ne suscite de réaction de la part des organisateurs. Cela a donc créé un précédent. Une sportive de Madagascar médaillée d'or est montée sur le podium avec un drapeau. Une organisatrice est venue lui prendre des mains, puis a froissé le drapeau avant de le remettre à un autre officiel. Filmée à la télévision, ces images ont fait grand bruit à Madagascar. Elles ont tellement choqué l'île sœur que le chef de la délégation malgache aux Jeux des îles a demandé des excuses. Le CIJ a répondu favorablement.

Mardi à Saint-Denis, le même dérapage a eu lieu, avec cette fois le drapeau et l'hymne français lors d'une cérémonie de médailles honorant un sportif réunionnais. Les organisateurs n'ont pas réussi cette fois à faire appliquer le règlement

Quand un politique instrumentalise le sport...

Cette différence de traitement ne va pas dans le sens de l'apaisement. Elle gâche encore plus la fête que devaient être ces neuvièmes Jeux des îles de l'océan Indien.

Les sportifs et les organisateurs se préparaient depuis des années pour

être à la hauteur de cet événement. Mais la décision du gouvernement français d'utiliser ces Jeux pour faire une opération politique a fait du monde sportif le grand perdant. La délégation d'un pays, les Comores, a dû se retirer à cause de la violation de la Charte. C'est du jamais vu dans l'histoire des Jeux.

Cela ramène à l'origine de la crise, c'est-à-dire les propos tenus par le Premier ministre de la France lors de son passage à Mayotte au mois de juin dernier. En disant qu'il était pour que les athlètes mahorais puissent défiler derrière le drapeau français et entendre l'hymne de la France en cas de victoire, ce responsable politique a planté la graine de la discorde dans un édifice patiemment construit par le monde sportif. Il a ouvert la voie à une violation des règles adoptées par l'unanimité des dirigeants sportifs de notre région, tout en laissant entendre que les auteurs de ces violations allaient être couverts.

Succès des 8e Jeux avec la même Charte

Depuis la première édition des Jeux des îles, les responsables des comités olympiques ont réussi à se mettre d'accord sur un fonctionnement qui permettait à tous les athlètes de notre région de participer aux Jeux olympiques de l'océan Indien. Le monde sportif avait réussi à surmonter les divisions issues de la politique.

Alors que Mayotte est au centre d'un différend franco-comorien, la participation des sportifs de l'île Hippocampe au sein d'une délégation mahoraise a pu être possible grâce à de longues négociations. Le processus démocratique avait en effet permis que les Mahorais puissent être aux Jeux des îles sur le même plan que les Réunionnais, les Comoriens, les Mauriciens, les Seychellois, les Maldiviens : une île participante. Cette avancée avait été obtenue alors que depuis 1976, la situation de Mayotte n'a pas évolué d'un pouce dans le droit international. L'ONU considère toujours que l'île est sous administration française, et qu'elle ne fait pas par-

tie de la République française.

En 2011 aux Seychelles, la Charte des Jeux avait été strictement appliquée par tous les participants. Le rassemblement des athlètes de l'océan Indien avait été un grand succès. Le gouvernement français n'avait rien trouvé à redire dans le contenu de la Charte.

C'était la même Charte qu'aujourd'hui. Ce document a donc montré qu'il donne des résultats positifs s'il est respecté. C'est la preuve d'une réussite commune à tous les sportifs des îles participantes aux Jeux des îles, un exemple à suivre pour les jeunes qui en sont les principaux bénéficiaires.

Combien d'années pour reconstruire ?

Il a suffi d'une déclaration d'un Premier ministre de la France pour remettre en cause plusieurs décennies de travail. En lançant un appel à la désobéissance aux règles que les sportifs se sont fixées, le gouvernement a sapé une œuvre commune à tous les peuples de notre région. Il faudra sans doute de nombreuses années pour tout reconstruire si cela est encore possible.

À la différence de nos îles et de nos peuples qui y vivent depuis des siècles et qui seront encore voisins pendant d'autres siècles, les gouvernements français ont relativement une existence beaucoup plus brève. À l'échelle de notre histoire, ils ne font que passer. Mais pourtant ils n'hésitent pas à prendre des décisions qui sont supportées pendant des décennies par les îles de l'océan Indien. Cela fait bien longtemps que Valéry Giscard d'Estaing et Olivier Stirn ne sont plus aux affaires en France, mais la décision de 1976 continue d'avoir des effets négatifs sur les relations entre nos îles. Souhaitons que la déclaration de Manuel Valls à Mayotte, et celles de Patrick Kanner à La Réunion, ne soit pas aussi lourde de conséquence.

M.M.

Edito

Ni Marseillaise, ni drapeau français, pour des Jeux qui se passent à La Réunion

Qui aurait pu imaginer une telle situation ? Alors qu'il s'agit des « Jeux des îles de l'Océan Indien », les Réunionnais ont toujours été interdits de défiler sous l'identité réunionnaise. Alors que nos voisins défilent sous les couleurs de leur pays, les Réunionnais s'affichaient avec une pancarte derrière une banderole portant l'inscription " France Océan Indien ». Or, ce pays n'existe pas et aucune assemblée n'a été consultée sur cette appellation. Ceci est né de l'imagination débordante de l'esprit colonial français visant à gommer toute spécificité réunionnaise.

Par courtoisie et pour sauver les Jeux, les représentants des pays voisins ont accepté cette entorse. Ce d'autant plus que les Réunionnais, eux-mêmes, en étaient d'accord. Ce consensus a volé en éclat depuis samedi, avec la décision de la France d'imposer son point de vue de manière unilatérale pour remettre en cause les règlements des Jeux. Si ces dirigeants français n'étaient plus d'accord avec un aspect de la Charte, ils avaient tout le temps pour demander une réunion et en débattre démocratiquement. Le nouvel accord prend habituellement effet aux prochains jeux. Là, non seulement rien n'a été demandé mais en plus la France manœuvre pour passer en force.

La suite est connue. Ça passe mal chez les autres partenaires. Pour sauver les Jeux et sortir de la polémique créée, ce sont encore les autres qui offrent le compromis : il n'y aura que le drapeau et l'hymne des Jeux. Ainsi, espéraient-ils calmer les tensions. Hélas, le mal est fait et tout est bouleversé. Les Réunionnais se divisent. Qui va recoller les morceaux et sauver l'unité de la population Réunionnaise ?

Voilà où nous en sommes arrivés avec des dirigeants politiques qui fonctionnent sans principes et sans esprit de compromis.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Un silence qui interroge

Jeux des îles : que pensent Didier Robert, Thierry Robert et les socialistes ?

Hier soir, Réunion Première a interrogé plusieurs responsables de parti sur les derniers développements liés aux Jeux des îles de l'océan Indien. D'autres ne se sont pas exprimés. Que pensent-ils ?

Hier soir dans le journal de Réunion Première, des responsables politiques ont été invités à donner leur position devant les faits survenus lors des Jeux des îles.

Yvan Dejean, secrétaire général du PCR, a rappelé la ligne du parti développée lors de sa dernière conférence de presse : on ne change pas les règles du jeu au milieu du gué. La Charte des Jeux doit s'appliquer, pas question d'une remise en cause unilatérale des règles communes décidées par le monde sportif.

Huguette Bello de PLR a de nouveau changé d'attitude sur un problème précis, pour la troisième fois en 5 jours. Présente à la cérémonie d'ouverture, elle n'avait rien trouvé à redire quand la délégation de Mayotte a défilé derrière le drapeau français. Puis le lendemain, elle avait dénié au politique le droit d'intervenir, car « le sport doit reprendre sa place » écrivait-elle sur Twitter. Hier, elle a dit que les souverainetés de la France et des Comores se valent car « il n'y a pas de petit pays ».

Enfin, Nassimah Dindar, présidente UDI du Conseil départemental, a de nouveau affiché sa convergence sur cette question avec le gouvernement français.

Ce tour d'horizon a été marqué par plusieurs absences. Tout d'abord de celle d'un parti qui compte 5 députés et un sénateur, le Parti socialiste : que pense la Fédération de La Réunion de ce qui se passe dans ces Jeux des îles ?

Thierry Robert, autre député de la majorité présidentielle, n'était pas sur les écrans hier. Il était présent



Avec l'Union européenne, l'État français, le Conseil départemental et la banque MCB, la Région Réunion est un des principaux partenaires des Jeux des îles. Mais son président reste bien silencieux...

lui aussi à la cérémonie d'ouverture et a assisté tout comme Huguette Bello au départ des athlètes comoriens du stade. Il a publié un communiqué le soir du 1er août pour adresser ces vœux de réussite aux participants. Mais depuis ? Que pense-t-il des derniers développements liés aux Jeux des îles ?

Enfin, Didier Robert a lui aussi brillé par son absence. Il est pourtant le président de la Région, la collectivité qui a le plus investi pour l'organisation des Jeux des îles et qui est également des compétences en co-développement. Il est aussi présent

comme une cheville ouvrière d'un concept de coopération régionale, les Îles Vanille. Lui aussi était dans les tribunes lors de la cérémonie d'ouverture. Enfin, il est l'élu à qui un fonctionnaire français a remis le drapeau des Jeux des îles après la cérémonie de clôture aux Seychelles en 2011. Comment expliquer le silence sur les derniers événements d'un président de Région toujours si prompt à communiquer ?

M.M.

Echo des Jeux des Iles...

Salut à vous, très sympathiques basketteurs des Maldives...

Je voulais vous voir, ne serait-ce que les instants d'une première mi-temps, vous les petits des Maldives, face à notre sélection de La Réunion de basket.

Ce lundi soir, je suis donc venu au Port. Et je vous ai appréciés. Face à une équipe bien plus maître que vous dans la maîtrise du ballon, des rebonds et des tirs à deux ou trois points, face à des adversaires dont

le plus petit dépassait de trois têtes le plus grand d'entre vous, vous n'avez jamais perdu votre joie de jouer, votre envie de dribbler et de foncer avant de devoir de revenir pour repartir. Il vous était difficile de passer la muraille réunionnaise. Mais jamais cela n'a atténué votre enthousiasme. Et vos quelques lancers francs presque toujours réussis valaient bien dans bien des

cœurs des spectateurs les paniers que les locaux accumulaient avec brio.

Oui, j'étais venu vous voir. L'espace de votre première mi-temps, je vous ai trouvé les qualités de ceux pour qui l'essentiel est de participer. Et qui savent que c'est comme cela que l'on avance.

Raymond Lauret

Jeux des Iles, France hors-jeu

En autorisant et en encourageant la délégation mahoraise à défiler derrière le drapeau français lors de l'ouverture des Jeux des Iles 2015, « la France a pris ses responsabilités », déclare le ministre des Sports, Patrick Kanner. Mais c'est une responsabilité de bien courte vue au regard de la construction d'une indianocéanie des peuples et d'une éthique de responsabilité. Les autorités françaises savaient très bien que les Comores ne pouvaient accepter une telle humiliation ; néanmoins elles ont passé outre. Droit du plus fort sur le plus faible.

Certes la situation est fort complexe. L'incompatibilité de points de vue juridiques est telle qu'elle rend quasi impossible une solution pérenne juste. D'où le compromis inscrit dans la Charte des Jeux et acté dans les faits. En 2007 à Madagascar et en 2011 aux Seychelles, la délégation mahoraise a bel et bien défilé sous la bannière neutre des Jeux des Iles. Mais la situation a changé depuis, nous dit le Ministre des Sports : « Mayotte a évolué, le règlement doit aussi changer ». En effet, depuis 2011 Mayotte est deve-

nue un département français et dans la foulée une région ultrapériphérique de l'Union européenne ; mais le droit international le principe de l'intangibilité des frontières coloniales n'a pas changé pour autant et l'ONU n'a pas modifié sa position. L'incompatibilité des points de vue demeure. Le litige demeure toujours.

Mais « il faut parfois un événement fort pour que les choses bougent » nous dit encore le Ministre français des Sports, Patrick Kanner (Le Quotidien du 02/08/2015). Et d'ajouter : « Je souhaite maintenant aux Mahorais de remporter des médailles d'or. Et de pouvoir chanter la Marseillaise » ("JIR", 02/08/2015). La volonté de la France de changer la donne est claire, tout autant que sa volonté d'imposer sa décision aux autres. Car tous les pays qui composent le Conseil International des Jeux (CIJ) déplorent cette violation de la Charte. Et le Président du CIJ, le Mauricien Hao Thyn Voon Ha Sun, demande « le respect intégral de la Charte » (Le Quotidien du 04/08/2015).

Dans ce dossier, la France agit en

puissance coloniale et sa politique, basée exclusivement sur une éthique de conviction, est de courte vue. Elle ne tient nullement compte de la construction – en marche – d'une Indianocéanie des peuples. La coopération régionale exige une éthique de responsabilité de la part des Etats de la zone indianocéanique. Le choix de la raison, du dialogue, de la délibération et du compromis, s'impose aux uns et aux autres.

Et il me semble, qu'il est toujours possible de s'entendre librement et raisonnablement sur des normes communes d'organisation de la vie en société. C'est une question de volonté politique. La solution politique, me semble-t-il, se trouve dans un approfondissement de la coopération régionale, d'une nouvelle étape, d'un passage de la coopération à une certaine intégration.

Reynolds Michel

La Réunion : des séquelles de l'époque coloniale ? -4-

Les esprits sont-ils décolonisés ?

Le passé a-t-il rattrapé le présent ? C'est ce que nous démontre une série d'articles rappelant La Réunion du temps de l'esclavage et de la colonisation. N'avons-nous jamais été libéré de ce régime colonial ? Des réflexions s'imposent pour le devenir de notre île.



Combien de richesses gaspillées dans cette jeunesse contrainte au chômage ou à l'exil ?

En 1946, la Réunion a été départementalisée. En d'autres termes, toutes les mesures qui sont prises en France doivent être appliquées aussi sur notre île. La départementalisation devait ouvrir les démarches vers une égalité entre la métropole et son ancienne colonie.

Cependant, 70 ans après cette réforme, François Hollande remet en cause cette dernière. L'adoption d'une loi sur l'égalité réelle entre les Outre-Mer et la maison mère sera-t-elle une promesse de plus sur le programme électoral ? N'avons-nous donc jamais été l'égal de la France ? Un débat inquiétant et capital pour une ancienne colonie qui croyait avoir aboli les inégalités de droit.

La départementalisation n'a pas mis fin aux inégalités

Effectivement, les inégalités n'ont

jamais disparu depuis la départementalisation de La Réunion. Depuis le 1er janvier 1947, nous devons avoir les mêmes avantages que la métropole. Or, ce n'est qu'en 1996, que l'ensemble des prestations sociales et familiales ont été alignées sur la France. À l'exception du RMI qui ne l'a été qu'à partir de 2002.

Les Réunionnais désavantagés

Les fonctionnaires nommés dans les collectivités d'outre-mer disposent d'une prime de vie chère d'au moins 40 %, 53 % à La Réunion. Mais les Réunionnais n'ont rien de plus quand ils doivent partir en France. Par ailleurs, ces derniers ne disposeront d'aucune indemnité pour l'éloignement de leur pays natal. De nombreuses entreprises ont tendance à privilégier la personne venant d'Europe plutôt que le Réunionnais. Le premier serait plus

apte au poste du fait de ses « compétences » présumées. Les Réunionnais ne trouvant pas de travail doivent quitter leur île tandis que d'autres viennent assurer l'encadrement. Cela génère une amertume qui nous montre que des mentalités héritées du système colonial sont toujours présentes. Nous sommes donc toujours exploités.

La Réunion département le plus inégalitaire

Au niveau social, La Réunion est hors normes et plus inégalitaire par rapport à la Métropole. Selon l'INSEE 42 % de la population vit sous le seuil de pauvreté sur l'île soit 343 000 personnes. C'est en regroupant plusieurs départements français très peuplés que nous pouvons retrouver ces chiffres.

L'origine de ce nombre important est avant tout le manque d'emplois sur l'île. Notre taux de chômage est proche de 30 %, soit trois fois plus élevé qu'en Métropole. Les personnes âgées ne peuvent s'en sortir avec le peu de retraite qu'elles ont. Comment une île aussi pleine de ressources peut-elle être autant appauvrie ? Le pillage continue en échange d'une carotte synonyme d'assistanat pour que le peuple ne se révolte pas.

Nous n'avons jamais été les égaux de la France. Nous sommes bien inférieurs à cette dernière sur le plan socio-économique. Sommes-nous vraiment libres dans la République ? L'assistanat est une chimiothérapie qui calme les maux d'un cancer sans l'abattre pour de bon. Mais alors serons-nous un jour socio-économiquement égaux à la Métropole ? Devons-nous au contraire être différents et autonomes ? Arriverons-nous à vaincre cette mentalité colonialiste qui n'a finalement jamais disparu ?

Anaïs Bègue

C'en est trope !

Francis Yard (1876-1947) et Charles Angrand (2)

Le contenu dépouillé de la Correspondance de Charles Angrand, dévoile, en réalité, tout un maillage de relations communes autour de la figure de Francis Yard.

Si l'on n'y relève qu'une unique occurrence à Yard, en date de février 1922, 3 ans avant la publication de « La Maison des Bois », elle est d'importance ; en outre, il en est bien d'autres qui portent sur des amis communs.

Angrand indique dans un courrier adressé à Maximilien Luce apprécier la lecture de la réédition de l'« An de la Terre » du poète, le recueil est dédié à l'admiré Émile Verhaeren. « De bons vers, de bonnes strophes et même de bonnes pièces », écrit-il. Le peintre dut certainement lors d'une des rencontres fortuites dont parle le neveu en féliciter l'auteur.

La Correspondance publiée n'ignore pas davantage la figure de Ferdinand Berthelot (Blainville 1892-1952), cet ami de longue date de Yard, puisqu'Angrand demande à son compagnon Charles Fréchon dès 1904 des informations sur cet artiste.

Bien plus présent est Maurice Louvrier (1878-1954), cet autre ami peintre de Yard. Louvrier fut président d'une société d'artistes rouennais de 1921 à 1924. Dès 1920, celui-ci monte à l'atelier d'Angrand, quai de Paris, lui proposer de participer à des dîners artistiques, mêlant artistes, critiques et amateur, ce qu'Angrand décline. Pas rancunier pour deux sous, visiblement admiratif du travail de son aîné, celui-ci repasse à l'initiative, et, début 1921, place 4 dessins d'Angrand à l'occasion d'une exposition qu'il réalise. Louvrier est décrit à Luce comme « excellent garçon, très sensible mais trop suggestionné », « toujours aimable à [son] égard ».

En revanche ce qu'écrit le neveu de l'artiste portant sur les relations entre le critique Georges Dubosc (1854-1927), un proche de Yard, et Angrand s'avère complètement erroné. « Charles Angrand (écrit le neveu Pierre dans sa lettre du 22 avril 1990) n'avait que de fortuites conversations de trottoir avec le

journaliste Georges Dubosc, un ancien des Beaux-Arts de la ville. (...) Angrand ressentait fort bien que le gros Georges Dubosc était imprégné de l'esprit rétrograde du Journal de Rouen ». Passons sur l'adjectif accolé au nom du critique qui ne grandit pas son rédacteur. Angrand, en réalité et comme le détaille la correspondance, appréciait fort les conversations qu'il avait avec Georges Dubosc, conversations qui ne se déroulaient pas seulement sur les trottoirs de la préfecture.

Il faut préciser que Dubosc est de la même génération d'Angrand, ils sont nés la même année, et cela ne peut que les rapprocher.

Dès 1897, Angrand n'hésite pas à demander régulièrement des nouvelles du critique à son ami Charles Fréchon (« Le bonjour à Dubosc »). En 1889, il exprime plus ouvertement sa sympathie envers le journaliste qui sut apprécier son talent. En 1913, il en loue au néo-impressionniste Luce « l'œil amical ».

Les deux hommes, Angrand et Dubosc, ont de fréquentes conversations, pas seulement « de trottoir », mais à la Bibliothèque municipale, pendant la Grande Guerre, où le peintre trouve tout à la fois lecture, chaleur et réconfort. En 1917, l'artiste indique même passer certains soirs en compagnie de Guilloux, le sculpteur, et du journaliste. La Grande Guerre les rapproche. Angrand signale à son correspondant Luce de façon régulière avec sympathie (si ce n'est admiration), les articles du critique du Journal de Rouen, si bien que la silhouette de « [son] vieil érudit et critique », infatigable travailleur, apparaît jusque dans sa dernière lettre datée de mars 1926 (« Dubosc – toujours à ses papiers »).

Ce maillage-là est confirmé par le relevé des dédicataires du recueil « La Maison des Bois ». Outre, Angrand, d'autres pièces vont à des connaissances communes : « L'Al-lée » au peintre Ferdinand Berthelot, et le poème d'ouverture à Georges Dubosc.

Il est donc assuré que Francis Yard avait une connaissance certaine de l'œuvre et de la personne d'An-

grand. Ce qui ne justifie pas néanmoins les « revenants », la « licorne », « l'aigle fier », le « loup-garou », ce « mammoth énorme », ces « satyre et nymphe blonde », la « dame oubliée Geneviève ou Grisélidis » du poème dédié au peintre ?

Il faut se reporter, pour trouver une réponse à cette énigme, à deux éléments. L'œuvre de Yard, d'abord.

En 1922, 3 ans avant la publication de « La Maison des Bois », le poète, associé au peintre Jean Laurier, fait représenter au Théâtre normand un drame en quatre tableaux, « La Messe du Saint-Esprit » dont Georges Dubosc fait un compte rendu pour le Journal de Rouen (numéro du 3 octobre). Le drame représente, selon l'article du critique, un « vieil homme marchant à petits pas, courbé sous sa limousine, regagnant lentement la bergerie, jetant un œil malicieux à droite et à gauche » : un sorcier, dont tous parlent en baissant la voix. « Par quoi encore le sorcier, écrit Dubosc, s'imposait-il à la foule des bas esprits de l'air ou des eaux ? Par la vertu du Cercle magique et par la vertu du Pentagramme ou Pentacle. C'est le signe cabalistique, le talisman par excellence du pouvoir, le pentagone d'or ou d'argent, l'ancien signe de ralliement des Pythagoriciens ». Angrand, adepte de la peinture optique, scientifique, usait du nombre d'or et de trames géométriques, comme le montrent certaines études, pour asseoir ses compositions.

Ce qu'on peut dire donc, en ce qui concerne le motif du merveilleux normand, c'est qu'il n'est pas étranger à l'œuvre du poète...

Mais cela n'établit, pas loin s'en faut, le lien qu'il y a entre la thématique du poème et le travail d'Angrand.

Jean-Charles Angrand

Oté

N'an déplèz a désertin, alèrdzordi sé nou !

Té nout tour pou rorganiz la fèt. Trwasyinm fwa pou nou, dopi 1979, dopi lo tan néna lo zé dézil (ousinonsa zé d'kanèt ?). Sak i dové èt in gran fèt pou vréman pou nout tout, po léspor, pou lo bann zatlèt, pou bann péi partisipan. Néna té atann dopi katran, zordi ni dwa rann a nou kont, tousala i tourn an lod'boudin. I sifi kinn-dé rwa gatèr i sanmèl konm diré mon granmèr, pouk tout i dégrinn bout par bout. Tout té dos tank lin a lot té respèk lin a lot mé dék inn la vouli fé lo mal dind an parmi, pou diminié lot, ala lo résilta.

Sanm pou mwin tousala lé grav pou nou, pou nout lantannt rantronou dan nout zonn domin. Dopi dimansh néna in sèl son d'si lo zé, d'si lorganizasyon, i di "si lé pa la dan sé la mashwar" néna touzour in bout ki va pa. La i lo zinsidan diplomatik èk nout bann zami komoryin, la i problinm visa pou bann zatlèt malgash, sa sé la responsabilité bann gatèr déor mé i prétan isi minm néna a rodir. In, inn ti détay, iprétan minm pou manzé, bann zatlèt la di ouv gran la boush. Lo réstoran, néna son lèr i di. Mi parl pa zot lo rèss.

Sépousa, kat zour apré, zordi, dann zournal néna i komant. la prèss i di konm sa "Lo zé, sé in fiasko", "la fèt i tourn o kao" néna minn inn la di konm sa "An azisan insi la fran la konport a li konm in léta kolonyalis, konm dann tan lo pli pir moman dé son listwar". Asir a zot lé pa in lindépendantis la di sa, lé pa nonpli in margonyèr, té pa ékri non pli dan témwanyaz. Lo tan la mèt pou konstri in bon lantant dan nout vwazinaz, in bon rolasyon dirab èk nout bann vwazin. Ki pé fé sa mié ké nou ? Ki pé antrotonir sa mié ké nou ? N'an déplèz a désertin, alèrdzordi, sé nou !

Justin

« La boush in vré z'ami, na poin sélé dési ! » – In zour, in kozman

Sans prop : lé vré pou vréman na poin lo zo dans la lang. Mé kosa sa i vé dir dsi la késtyonn sans figiré ? Sa i vé dir la lang i pé dir tout z'afèr : kisoï bon z'afèr ! Kisoï mové z'afèr ! Kisoï z'afèr i kont pou la po patat. Mi souvien in fab in grèk té i apèl Ezop té i di konmsa : « la lang sé lo méyèr é lo pir dé shoz ! ». Mi sava pa anparl azot de sa, mé moin lé sir zot osi i koné sa épi zot i pé trouv dsi l'internet. Kosa zot i anpans ? Arien ditou ? Fé travay z 'ot koko ! Fé bouy z'ot matyèr griz ! Zot va oir si rant-rant, ni pé pa tonm tazantan dakor rantre nou.